



Comité de l'eau et de la biodiversité

Réunion de la commission eau et planification.

Sur invitation de Mme la Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, une réunion plénière de la commission eau et planification s'est tenue le 05 juin 2018 à la DEAL Guadeloupe.

Étaient présents :

Par ordre alphabétique :

Représentants du Conseil régional :

- Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO
- M. Jean-Claude NELSON

Représentants du Conseil départemental :

- M. Marcel SIGISCAR, rapporteur de la commission eau et planification

Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :

- M. Christian JEAN-CHARLES

Représentants des diverses catégories d'utilisateurs et personnalités qualifiées :

- M. Jean-Michel LANDRE, représentant de la pêche maritime

Représentants de l'État :

- Mme Pascale FAUCHER, cheffe du service ressources naturelles (DEAL)

Participaient également à la réunion :

- M. Donatien CHARLES, DEAL
- M. Hugues DELANNAY, Office de l'eau
- Mme Vanessa MARTIN, DEAL
- M. Guillaume STEERS, DEAL

Étaient absents :

- M. Harry PLACIDE, représentant des distributeurs d'eau
- M. Joseph NESTY, représentant de l'agriculture
- Représentants de l'agence régionale de santé et de la Direction de la mer.

Pièces-jointes :

- Diaporama présenté en séance,
- Planning de réalisation de l'état des lieux (EDL) au 05/06/2018,

- Planning d'élaboration du programme pluriannuel d'intervention de l'Office de l'eau (PPI),
- Extrait du cahier des charges de l'élaboration du PPI portant sur la composition du COPIL du suivi du dossier.

Introduction :

Mme la Présidente ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- Rappel de la composition et des missions de la commission eau et planification ;
- Questions importantes pour le bassin et mise à disposition du public ;
- Programme de travail ;
- Calendrier d'élaboration du programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'Office de l'eau ;
- Questions diverses.

Trois points seront abordés en questions diverses :

- La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) ;
- La mission d'appui technique de bassin (MATB) ;
- Retour de Mme Gustave Dit Duflo sur la consultation des collectivités dans le cadre des assises de l'eau.

1. Rôle et composition de la commission eau et planification :

Mme Faucher rappelle la composition de la commission et son rôle qui consiste à préparer les travaux du CEB dans le domaine de l'eau. Il s'agit d'un groupe de travail à caractère consultatif.

La commission eau et planification prononce notamment un avis sur :

- l'élaboration et la mise à jour du SDAGE, de l'état des lieux (EDL), et organise la consultation du public ;
- le programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'Office de l'eau ;
- les taux des redevances perçues par l'Office de l'eau prévues pour financer son PPI ;
- le programme de surveillance de l'état des masses d'eau du bassin ;
- la SOCLE.

Son secrétariat est assuré alternativement par la DEAL et l'Office de l'eau.

2. Questions importantes pour le bassin :

Après en avoir rappelé le cadre réglementaire (Directive européenne cadre sur l'Eau (DCE)) et les principes de rédactions, M. Charles présente le contenu du document « questions importantes pour le bassin ».

Il est indiqué à la commission que le précédent document de 2012 a servi de base à la rédaction de ce document.

Le document « synthèse provisoire des questions importantes pour le bassin » est discuté, pour avis et amendements.

Mme Faucher rappelle que cette synthèse provisoire est la première étape avant la définition des grands enjeux du prochain SDAGE 2022-2027. Ces enjeux seront ensuite déclinés suivant un plan

d'action afin d'atteindre les différents objectifs qui seront fixés.

M. Delannay demande à ce que la ressource en eau soit particulièrement prise en compte, en visant notamment les différentes pressions.

Il est décidé d'aborder chacun des différents grands thèmes :

Le premier thème abordé est la gouvernance, il concerne à la fois l'alimentation en eau potable et l'assainissement. Il comprend aussi la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

M. Jean-Charles ajoute que les EPCI ne sont pas prêts pour la GEMAPI.

Mme Gustave Duflo indique que le Conseil régional a été saisi par la communauté d'agglomération grand sud caraïbe (CAGSC) pour initier une réunion sur la GEMAPI, à relier avec la création de la MATB.

Cette thématique sera abordée lors de la prochaine réunion plénière du CEB du 3 juillet 2018.

Mme Faucher informe la commission :

- de l'approbation de la SOCLE par arrêté préfectoral du 14 mai 2018, après consultation des collectivités. Cette SOCLE fait l'état des lieux des compétences et établit des propositions ;
- de la mise en place de la MATB prévue au prochain CEB, le rôle de la MATB étant d'aider les collectivités à mettre en œuvre la compétence GEMAPI.

M. Sigiscar souhaite que la priorité soit de remettre l'utilisateur au cœur des problématiques en matière d'eau ainsi que de rechercher un maximum de mutualisation.

Mme Martin informe que ces questions importantes sont les grands enjeux à partir desquels seront définis les dispositions du futur SDAGE, dispositions qui seront elles-mêmes déclinées en mesures concrètes dans le prochain programme de mesures (PDM).

Mme Faucher propose aux membres de la commission de se positionner sur l'enjeu gouvernance et son maintien dans les questions importantes qui vont déterminer le contenu du SDAGE. L'ensemble des participants valide l'importance de cet enjeu.

M. Nelson confirme que la question de la gouvernance est à la base de toute action.

Mme Faucher propose d'orienter la réflexion sur les événements récents qui pourraient permettre d'identifier de nouveaux enjeux à prendre en compte dans le futur SDAGE.

M. Delannay considère que c'est le caractère urgent qui détermine la priorité.

S'ensuit une discussion sur la structure la plus apte à porter la compétence GEMAPI. Cette discussion devra se prolonger notamment au travers des travaux de la future MATB.

La commission aboutit finalement à la proposition de reformulation suivante de l'enjeu relatif à la gouvernance : « Améliorer la gouvernance et l'adapter aux enjeux du territoire ».

Il est rappelé qu'une partie de la gouvernance n'est pas adaptable et qu'une partie doit l'être pour une bonne mise en œuvre sur le territoire.

Mme Faucher interroge ensuite les membres de la commission sur la hiérarchisation des questions importantes pour le bassin.

Le consensus est que **le thème de la gouvernance doit rester en première position.**

Mme Gustave dit Duflo propose la hiérarchisation comme suit :

- améliorer la gouvernance et l'adapter aux enjeux du territoire ;
- garantir la qualité de la ressource ;
- anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique ;
- Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire.

M. Jean-Charles demande si la nouvelle rédaction de l'enjeu « améliorer la gouvernance et l'adapter aux enjeux du territoire » va supprimer la question sur la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire.

Mme Faucher lui répond qu'il est important de conserver ce thème, car c'est un réel problème sur le territoire, prenant l'exemple de l'installation de résidences sans préoccupation quant à leur raccordement aux réseaux d'eau potable ou à leur assainissement. Certains projets ne sont pas compatibles avec le SDAGE, mais sont tout de même réalisés, d'où la nécessité d'une réflexion globale.

M. Sigiscar et M. Landre approuvent cette priorité, cette problématique restant prégnante en Guadeloupe.

La commission décide de placer le thème « Garantir la qualité de la ressource en eau, notamment vis-à-vis des pesticides et autres polluants pour satisfaire l'ensemble des usages » en 2^e position.

Mme Gustave Dit Duflo indique en effet que la problématique « pesticides » (et pas seulement la chlordécone) est majeure en Guadeloupe et constitue un enjeu primordial de santé publique, qui nécessite une collaboration plus poussée, notamment dans le domaine de la recherche, ainsi que l'établissement d'un volet sanctions.

La commission décide de mettre le thème « Anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique » en 3^e position.

Mme Gustave Dit Duflo informe à cette occasion la commission d'une restitution le 29 juin 2018, par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), d'une étude de l'élévation du niveau marin.

Enfin la commission décide de mettre le thème « Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire » en 4^e position.

Les 4 grands thèmes retenus par la commission sont donc :

- 1. Améliorer la gouvernance et l'adapter aux enjeux du territoire ;**
- 2. Garantir la qualité de la ressource en eau, notamment vis-à-vis des pesticides et autres polluants pour satisfaire l'ensemble des usages ;**
- 3. Anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique ;**
- 4. Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire.**

Mme Faucher aborde ensuite la question de la collectivité de Saint-Martin, qui fait partie du bassin hydrographique de la Guadeloupe (arrêté ministériel de 2005), même si cela ne reflète pas la réalité de terrain. Il est précisé que la collectivité de Saint-Barthélemy possède la compétence environnement et est donc de fait autonome sur ces aspects.

La question se pose de la nécessité ou non de définir des enjeux spécifiques à Saint-Martin dans les questions importantes pour le bassin.

Il est rappelé que le SDAGE 2016-2022 concerne Saint-Martin avec des dispositions qui lui sont propres, mais que le CEB ne concerne que la Guadeloupe. Cette situation peut être transitoire, mais

dans l'attente, la Guadeloupe doit associer le territoire de Saint-Martin.

Il est aussi précisé que la collectivité de Saint-Martin avait souhaité disposer de son propre SDAGE, mais qu'étant donné les événements climatiques récents, ce sujet n'est plus une priorité.

M. Delannay indique que l'état des lieux réalisé par l'Office prévoit de s'intéresser à Saint-Martin.

Mme Martin ajoute que l'agence française pour la biodiversité (AFB) a subventionné la réalisation de l'état des lieux en ce sens.

Il est rappelé que la collectivité de Saint-Martin sera consultée dans le cadre de la consultation sur le projet du SDAGE 2022-2027.

Afin d'aborder ces questions, une visioconférence sera organisée prochainement avec la collectivité de Saint-Martin, la présidente du CEB, le rapporteur de la commission eau et planification et la DEAL, pour évoquer les questions importantes sur le territoire de Saint-Martin, le SDAGE et le CEB.

3. Présentation du programme de travail :

M. Charles présente le programme de travail qui conduira à l'adoption du prochain SDAGE 2022-2027. Les dates clés sont :

- **3 juillet 2018** : présentation de la synthèse des questions importantes pour le bassin au CEB, du calendrier et du programme de travail de préparation du SDAGE 2022-2027 ; présentation du bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 ;
- **2 novembre 2018 au 2 mai 2019** : consultation du public et des partenaires institutionnels sur le calendrier, le programme de travail et de préparation du SDAGE 2022-2027 et sur la synthèse provisoire des questions importantes ;
- **21 décembre 2018** : adoption du calendrier et du programme de travail ;
- **2019** : révision de l'état des lieux des masses d'eau ;
- **21 décembre 2019** : adoption de la synthèse définitive des questions importantes par le CEB ;
- **2020** : préparation du projet de SDAGE et du programme de mesures 2022-2027 ;
- **2020 – 2021** : consultation du public sur le projet de SDAGE et le programme de mesures 2022-2027 ;
- **Fin 2021** : Adoption du SDAGE 2022-2027 par le CEB et approbation par le préfet coordonnateur de bassin.

M. Landre demande des précisions sur les modalités de consultation du public.

Mme Faucher lui répond que les documents seront mis à disposition sur internet (site du CEB, de la DEAL et de la préfecture) et sur des lieux identifiés, avec recueil des observations du public et des institutionnels. Après synthèse par le CEB, des adaptations ou des modifications pourront être conduites sur ces documents.

M. Sigiscar demande s'il y aura un bilan à mi-parcours.

Mme Martin répond par l'affirmative, ajoutant que la présentation de ce bilan est réglementaire et prévue lors de la prochaine réunion du CEB.

M. Sigiscar indique qu'il est nécessaire d'inciter davantage les collectivités à réagir à ces consultations, afin d'anticiper le prochain SDAGE.

Mme Gustave-Dit-Duflo se propose de sensibiliser les élus et de demander aux maires d'examiner

les questions importantes en conseil municipal, ainsi qu'aux EPCI en conseil communautaire.

M. Jean-Charles ajoute qu'il y a de vraies problématiques en Côte sous le vent (stockage de l'eau brute par exemple).

M. Charles présente les détails (échéances et contenu) de la communication de la consultation du public.

M. Sigiscar fait remarquer qu'il faudra bien identifier lors de cette communication que cela concerne le prochain SDAGE et non celui en cours.

Mme Gustave Dit Duflo propose d'aller vers les conseils communautaires afin de les mobiliser sur ces questions ainsi que d'organiser des réunions de présentation et d'information.

Mme Faucher propose d'organiser ces réunions plutôt lorsque le projet du prochain SDAGE sera soumis au public.

La distribution de plaquettes SDAGE récemment éditées par la DEAL est par ailleurs évoquée (exemplaires remis en séance).

Il est décidé de prévoir des réunions avec les EPCI dans la prochaine phase de consultation sur le projet de SDAGE 2022-2027.

4. Calendrier d'élaboration du programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'Office de l'eau :

M. Delannay présente à la commission le planning d'élaboration du PPI de l'Office de l'eau de Guadeloupe. Le prestataire retenu est le cabinet Ernst & Young.

Le premier comité de pilotage concernant le PPI s'est déjà déroulé mi-mai et a abouti à une importante phase de diagnostic.

L'objectif de l'Office de l'eau est de dynamiser cet outil et de l'adapter au mieux aux différents enjeux du territoire. Le prestataire étudiera la possibilité de mettre en place des dispositifs innovants de type « appels à projets » sur certaines thématiques identifiées.

Il est fait état de la demande des collectivités sur les thèmes eau et assainissement et sur le peu d'exploitation du volet biodiversité.

Mme Martin rappelle que la base du PPI doit être le SDAGE actuel et qu'il faut s'appuyer sur les dispositions de ce dernier. Le PPI doit être un levier d'action pour répondre aux objectifs du SDAGE.

M. Delannay ajoute qu'un deuxième COPIL à ce sujet se tiendra en juin, pour un total de quatre COPIL programmés.

M. Delannay indique que la restitution du projet de PPI est prévue semaine 37 (vers mi-septembre 2018). Ce document sera soumis au CEB programmé le 13 novembre 2018 et préalablement à la commission eau et planification.

Il devra par conséquent être transmis suffisamment tôt aux membres de la commission pour qu'ils puissent l'examiner.

Mme Faucher demande qu'à cette occasion les mécanismes de financement de l'eau soient exposés aux membres du CEB, notamment l'outil redevance, afin que chacun identifie bien les différents leviers d'action possibles.

M. Delannay aborde ensuite le sujet de l'état des lieux, qui est directement décliné du guide national

(étapes de validation et échéances). Cet état des lieux devrait être livré pour mai 2019 et présenté au CEB. Il précise que cet état des lieux prévoit un redécoupage des masses d'eau de Grande-Terre. M. Sigiscar appuie la nécessité de ce redécoupage.

La DEAL indique que cette question devra être expertisée en liaison avec le ministère dans le but de trouver une solution qui permette d'assurer un suivi précis de la Grande-Terre sans qu'il soit nécessaire de remettre en question le découpage historique des masses d'eau qui permet des comparaisons sur le long terme.

La DEAL rappelle dans le même temps la nécessité de prendre contact avec la collectivité de Saint-Martin pour sa prise en compte dans l'état des lieux.

5. Questions diverses :

➤ SOCLE et MATB :

M. Steers informe la commission de la signature par le préfet de l'arrêté préfectoral portant approbation de la SOCLE et de sa mise en ligne sur le site de la DEAL, puis bientôt sur le site du CEB.

Il évoque par ailleurs le projet de décret concernant la MATB.

Ce décret devrait prolonger jusqu'en 2020 la MATB, qui est constituée selon les termes du projet de décret par : le Préfet, la DEAL, l'Office de l'eau, 6 à 8 représentants des collectivités (dont un représentant du Conseil Régional, un représentant du Conseil départemental et un représentant du SIAEAG), 4 à 6 représentants de l'État, cette composition étant ouverte en fonction des besoins.

Pour rappel, l'objectif de cette mission est notamment d'élaborer différents états des lieux :

- état des lieux des linéaires de cours d'eau ;
- masses d'eau ayant fait l'objet d'autorisation ou de déclaration d'entretien au titre de la loi sur l'eau ces 5 dernières années ;
- état des lieux des ouvrages et des installations nécessaires à l'exercice de la compétence.

Mme Gustave Dit Duflo ajoute que c'est un vrai besoin et qu'il est nécessaire d'avoir une réelle expertise technique afin de répondre au nombre important d'études préalables nécessaires à la mise en œuvre de la compétence.

Mme Faucher ajoute qu'au-delà de la composition, il faut réfléchir aux missions qui seront confiées à la MATB, qui peuvent aller des états des lieux requis par les textes jusqu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux.

M. Steers ajoute que la MATB pourrait être chargée d'identifier les travaux nécessaires, en élaborant des cahiers des charges.

M. Delannay indique que l'expérience du PAPI des Grands Fonds est mobilisable dans ce cadre.

Il se fait par ailleurs écho des demandes de la Grande Terre de différents financements (notamment de maîtrise d'œuvre par les collectivités).

Mme Gustave Dit Duflo indique que si la composition est définie en juillet, il faut aller vite :

Il est décidé d'organiser une réunion entre le Conseil départemental, le Conseil régional, la DEAL et l'Office de l'eau de Guadeloupe mi-juillet, dans l'objectif de définir les missions et moyens de la MATB.

La DEAL interrogera la direction de l'eau et de la biodiversité sur le mode de désignation des membres de la MATB.

L'Office de l'eau se propose de faire remonter le recensement des initiatives entreprises sur le territoire.

M. Delannay fait remarquer par ailleurs que la GEMAPI doit être articulée avec la gestion des eaux pluviales, et rappelle les problèmes liés à l'identification du patrimoine des structures en charge de la compétence.

Mme Gustave Dit Duflo évoque la nécessité d'éditer une « généalogie des structures » et la création d'une base de données.

➤ **Retour sur la consultation des collectivités dans le cadre des assises de l'eau :**

Mme Gustave Dit Duflo communique à la commission les résultats des premiers retours sur la consultation des collectivités dans le cadre des assises de l'eau (plus de 2500 contributions, dont 70 % venant des maires). Quelques chiffres au plan national : 64 % des maires demandent un accompagnement de l'État, 87 % trouvent que l'état des services est bon, 61 % trouvent le prix de l'eau juste, tandis que 19 % le trouvent trop cher. Enfin 42 % des élus évoquent un déficit d'information.

Les principaux enseignements en sont :

- le déficit de connaissances des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement ;
- les fuites importantes sur les réseaux.

Une réunion sera organisée le 17 juillet pour consolider les conclusions de cette consultation.

Mme Faucher indique qu'elle a demandé au MTES une extraction des données à l'échelle de la Guadeloupe.

➤ **Rappel des prochaines échéances :**

- CEB du 3 juillet 2018,
- commission eau et planification courant octobre pour préparer le CEB (entre la remise du projet de PPI de l'Office de l'eau et le CEB du 13 novembre),
- CEB du 13 novembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Gustave-Dit-Duflo et M. Sigiscar remercient les participants et lèvent la séance à 13 h.

Le rapporteur de la commission eau
et planification



Marcel SIGISCAR